



Département du Gers
Arrondissement : AUCH
COMMUNE DE PRENERON

ARRETÉ

AR_2017_007

INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de PRENERON

Vu la loi N°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des régions modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L2212.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Considérant la fête locale de PRENERON les samedi 05 août et dimanche 06 août 2017,

ARRETE

Article 1 : Compte tenu de l'implantation de tables et de chaises sur la rue du curé Jean-Pierre DAURIAC (ex rue du village), par le comité des fêtes de Préneron.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite sur la rue du curé Jean-Pierre DAURIAC, du vendredi 4 Août 2017 à 12h au lundi 7 Août 2017 à 12h.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par la force publique.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, publié et affiché en Mairie, sera transmise à :
Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIC-FEZENSAC

Fait à PRENERON , le 20 juillet 2017

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
Et Publication le 20/07/17

